

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7496 SÉANCE DU 25 mars 2024

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef (absent)
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (intérim)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LIAISON DE
CHANTIER ARCHÉOLOGIQUE DU CONSEIL DE LA NATION
HURONNE-WENDAT**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) emploie des agents de liaison de chantier archéologique (**Agents**), lesquels sont des employés saisonniers exerçant généralement leurs fonctions en Ontario;

Attendu que la *Politique intégrée de gestion des ressources humaines du CNHW* et la *Politique de gestion financière du CNHW* ne sont pas entièrement adaptées à la réalité du travail des Agents;

Attendu que le CNHW, à titre d'employeur, désire clarifier et préciser les conditions de travail des Agents.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial René W. Picard, **appuyé** par le Chef familial William Romain, et **résolu** :

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7496 SÉANCE DU 25 mars 2024

**CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LIAISON DE
CHANTIER ARCHÉOLOGIQUE DU CONSEIL DE LA NATION
HURONNE-WENDAT**

- **D'habiliter** le directeur du Bureau du Nionwentsïo, en collaboration de la direction des Ressources humaines, à conclure avec les agents de liaison de chantier archéologique du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) des contrats de travail comportant des conditions de travail uniformes et appropriées à la réalité de leurs fonctions;
- **D'autoriser** le directeur du Bureau du Nionwentsïo, en collaboration de la direction des Ressources humaines, à conclure des contrats de travail avec les agents de liaison de chantier archéologique du CNHW qui dérogent à la *Politique intégrée de gestion des ressources humaines du CNHW* ainsi qu'aux dispositions concernant les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents de la *Politique de gestion financière du CNHW*.

[Fin de la résolution]

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND